Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 82 (1955)

Heft: 11

Artikel: A travers livres, revues et journaux...: savoir raison garder

Autor: Molles, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-229637

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A travers livres, revues et journaux...

Savoir raison garder

Nous avons reçu la lettre suivante en réponse à notre article intitulé : Rêve-t-on ?

Mon cher confrère,

Vous vous indignez 1 en apprenant que M. Charly Clerc s'est permis de suggérer aux Suisses allemands de recourir de préférence au « Hochdeutsch », lorsqu'ils entrent en relations avec des Suisses français. Et vous accusez cet homme de lettres de vivre « en vase clos » et de mener une « vie livresque », alors qu'il a toute sa vie, précisément, jeté ponts et passerelles entre la Suisse alémanique et celle de langue française.

Je juge, pour ma part, que M. Charly Clerc a raison. On ne peut exiger d'un usager de la langue française qu'il se meuve à l'aise au travers des quelque quinze dialectes cantonaux d'outre-Sarine. Ayant appris au collège ou sur les bancs de la Faculté ou sur place, en terre de langue allemande, un idiome littéraire, il est assez naturel, je pense, que le Suisse romand désire communiquer à l'aide de cette langue littéraire et plastique avec ses compatriotes, plutôt que d'employer les rauques accents dialectaux — avec leurs variantes à l'infini.

L'obstacle des dialectes est plus grave que vous ne paraissez le croire. Il est certain que les Suisses se connaîtraient mieux s'ils pouvaient attendre, de part et d'autre, qu'on leur parlât une langue intelligible qui aurait, par surcroît, le prestige de sa beauté propre. Si le film Uli, tiré de Gotthelf et qu'on s'efforce de faire passer pour un chef-d'œuvre, n'avait pas été « parlé » dans le plus rocailleux des dialectes bernois, il eût été plus apprécié des Suisses français lesquels, pour la plupart, se sont abstenus, laissant les très nombreux Confédérés émigrés en

« Romandie » envahir la salle lausannoise où il fut présenté.

Je ne vois pas en quoi la suggestion courtoise et nuancée de M. Charly Clerc doit nous inciter à « repenser » la Suisse, le Grütli et ses origines. La Suisse, ni le Grütli ne sont en péril parce qu'on demande, en certaines circonstances, le remplacement d'un dialecte par une langue digne de ce nom.

Ceci m'amène à vous dire que les amis du « patois » exagèrent le zèle. Il n'est pas question, certes, de prétendre que l'étude des patois ne fournit pas d'utiles indications philologiques sur les lois qui président à l'élaboration d'une langue. Les parlers locaux ont cette vertu, que je ne conteste pas, de servir de conservatoires à d'anciens mots éloquents et savoureux.

Cet hommage rendu à l'antique idiome régional, on nous permettra de le déclarer plus propre aux conversations familières qu'aux sublimités et aux fastes de la littérature. Si Anatole France, si Renan se fussent contentés du patois, ils seraient demeurés des célébrités locales. Qu'il y ait des patoisants distingués et que leurs réunions périodiques aient des partisans, nous n'en doutons pas. Et dame Radio agit avec bon sens en leur réservant des émissions.

De là à instituer des chaires de patois, il y a quelque excès. Il est plus pressant pour nous d'apprendre le bon français que d'en acquérir des notions imparfaites, afin de mieux courir, avec d'ineffables délices, à la « tenablia » du coin.

Je sais que je vais attirer sur ma tête

¹ Le Nouveau Conteur vaudois du 15 juin.



la foudre. Mais je persiste à ne découvrir dans la pratique du patois qu'un sujet... de simple curiosité locale.

Le français a écrasé ses anciens rivaux. alors même qu'il a pu lui advenir de se nourrir d'eux. C'est la loi du plus fort. Un sous-parler qui n'a pas de littérature digne de ce nom ne se survit pas.

Jean Nicollier.

Décidément, nous ne parlerons jamais la même langue, mon cher confrère. Si, comme C.-F. Ramuz l'a compris, la Suisse a pour raison d'être ses diversités géographiques et linguistiques, donc de ses dialectes, qui ne sont point seulement une manière, à nous. de nous exprimer, mais de « penser ». de « vivre » et de « réagir » — notre sève originelle, pour tout dire — nous avons le droit légitime de défendre cette Suisse-là! Ou alors, c'en est fait d'elle! Méditons plutôt — extrait du 56° rapport de la Rédaction du « Glossaire de la Suisse romande », les conclusions de M. Claude Bodinier sur La situation du français en Suisse romande : « En terre fribourgeoise, le patois a été, au début de ce siècle, l'objet d'une offensive aussi acharnée que dénuée de sens de la part des autorités. On croyait, à cette époque, qu'il nuisait au français. Chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître que c'était là une énorme erreur. C'est le patois qui a protégé le Jura de la germanisation (comme les dialectes suisses allemands aussi. — Réd.). Aujourd'hui, les patoisants sont partout ceux qui, précisément, parlent le plus pur français. Le patois est une sève qui nourrit l'esprit, qui maintient le contact entre le français et ses origines latines, qui entretient le sens des nuances. En contribuant à le maintenir, on sauvera quelque chose de l'âme romande, en même temps qu'on servira la cause du français » ...

Tout le reste est... littérature !

R. Molles.

Résultats du concours de juin

Sur passé 50, plus de la moitié de fausses « grilles »!

On s'est agité, on a sué sur la définition 12/3 vertical : Coule en s'agitant, qui était tout simplement... Sue! Ce n'est pas pour rien que le Vaudois qui invite à danser déclare : Vite, que j'aille en « suer une »!

La définition 4/3 vertical : Le demander c'est faire sa soumission a éliminé pas mal de concurrents qui ont mis Amen au lieu d'Aman.

Lai, œuvre poétique, n'a mis knock-out qu'un concurrent, et encore, car il a placé Lac, en songeant sûrement au Lac de Lamartine... O! temps suspend ton vol...

Et maintenant le quatrain de Mme Matter:

A propos du 5 horizontal : œuf (œuvre de... corneille) Si l'auteur du Cid et d'Horace Mérite à coup sûr un grand C Pour passereaux, gallinacés La minuscule est à sa place...

Oui, chère madame, mais qui dit « oiseau » dit aussi « piège ». L'essentiel est que vous ne vous y êtes pas laissé prendre!

Cher M. Julien Marquis, instituteur à Mervelier (Jura), vous avez gagné deux abonnements transmissibles. Donnez-nous l'adresse de deux de vos amis ou connaissances susceptibles de s'intéresser au Conteur et nous le leur enverrons pendant une année. Avertissez-les du cadeau que vous leur faite.

Voici enfin la liste des lauréats :

Mme Matter-Estoppey, Lausanne.

Mme et M. Louis et Berthe Jaccard, Lausanne.

Mme André Paillard, La Russille s. Orbe.

Mme E. Muller-Thomas, Gryon s. Bex.

Mme Suzanne Gerber-Cochard, Clarens.

M. Badoux, Lovatens.

Dr V. Nater, Yvonand.

M. J. Egger, Lausanne.

M. Ed. Zinder, Avenches.

M. J. Faucherre, Moudon.

M. Ernest Aubert, Le Solliat, Vallée de Joux.

Mme Marguerite Cherix, Pully.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 25 juillet 1955 (cause de vacances), une « grille » conforme à la « grille originale » à l'Imprimerie J. Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne.